

## INFORMATIONS – RESERVATIONS

### Ce que vous devez savoir...

#### Réservation

Vous pouvez prendre une option sur le type de bateau choisi quelle que soit la région par téléphone ou Email auprès de notre bureau de réservation.

Confirmer votre inscription rapidement, en envoyant votre bon de réservation dûment rempli et signé, accompagné d'un chèque d'acompte, vous recevrez en retour une confirmation accompagnée, de la fiche d'accès.

#### Jours de départ et de retour

Les départs ont lieu du lundi au dimanche entre 9 h et 17 h. Les temps d'initiation et d'inventaire sont inclus dans cette période.

Les retours se font à 18 h.

#### Parking pour votre voiture

Nos bases peuvent vous offrir une place pour votre voiture. Le parking est gratuit. Nous vous informons que notre société ne répond pas des dommages de toutes natures pouvant être causés aux véhicules en stationnement ainsi qu'à leur contenu.

#### Écluses

A chaque écluse, vous trouverez un éclusier responsable de la manœuvre. Certaines écluses sont automatiques, les explications vous seront fournies au moment du départ. En France, suivant les régions, les écluses sont fermées certains jours fériés.

#### Chômage (arrêt de navigation)

La période de « chômage » observée sur toutes les voies navigables est destinée aux travaux d'entretien. Les dates sont connues début Mars. En saison, le chômage peut nous amener à déplacer le lieu de départ de nos bateaux ou à remplacer le parcours par un autre, sans que cela entraîne l'annulation du séjour. Consulter les bulletins des Services de la Navigation.

#### Crues

Seules les rivières sont sujettes aux crues. Ces crues peuvent nous contraindre à vous faire naviguer sur canal uniquement ou à changer la base de départ sans entraîner l'annulation du séjour.

#### Assurances personnelles

L'assurance incluse dans la location du bateau ne concerne pas la responsabilité du locataire envers les tiers, ni du locataire lui-même et ses voyageurs, ni ses effets personnels. Nous vous invitons à vous mettre en relation avec votre assureur pour une souscription de police d'assurance à cet effet.

#### Capitaine

A noter que le jour du départ, le capitaine devra fournir une pièce d'identité.

Nous vous accompagnerons dans l'essai de navigation.

Nous vous indiquerons le fonctionnement du bateau, vous ferons exécuter les manœuvres indispensables et passerons avec vous la 1ère écluse (selon les bases, votre temps de location et votre parcours). Nous vous délivrerons votre carte de plaisance.

\*\*\*\*\*